

Le Mans, le 21 juillet 2020

Sécheresse en Sarthe

Mesures de restriction des usages de l'eau

Au 21 juillet 2020, **2 bassins sont en situation d'alerte renforcée (Aune et Vaudelle-Merdereau-Orthe), 4 bassins sont en situation d'alerte (Affluents de la Sarthe médiane, Anille-Veuve-Tusson, Dué-Narais, Vaige-Taude-Erve).**

Des mesures de restrictions ou d'interdictions des usages de l'eau s'appliquent sur ces bassins. Ces mesures concernent l'ensemble des usagers de l'eau (particuliers, collectivités, agriculteurs, ...). Elles sont présentées au sein de l'article 7 de l'arrêté cadre sécheresse, du 30 juin 2020.

Par ailleurs, **le seuil de vigilance est atteint sur les bassins de la Braye et de la Vègre.**

Il est demandé à chacun de maintenir l'attention aux économies d'eau et de réduire autant que possible tous les usages accessoires de l'eau : lavage des véhicules, remplissage des piscines, arrosage des gazons et espaces verts...

Des mesures de restriction et de limitation des usages de l'eau sur ces bassins pourront être prises ultérieurement, selon l'évolution de la situation hydrologique.

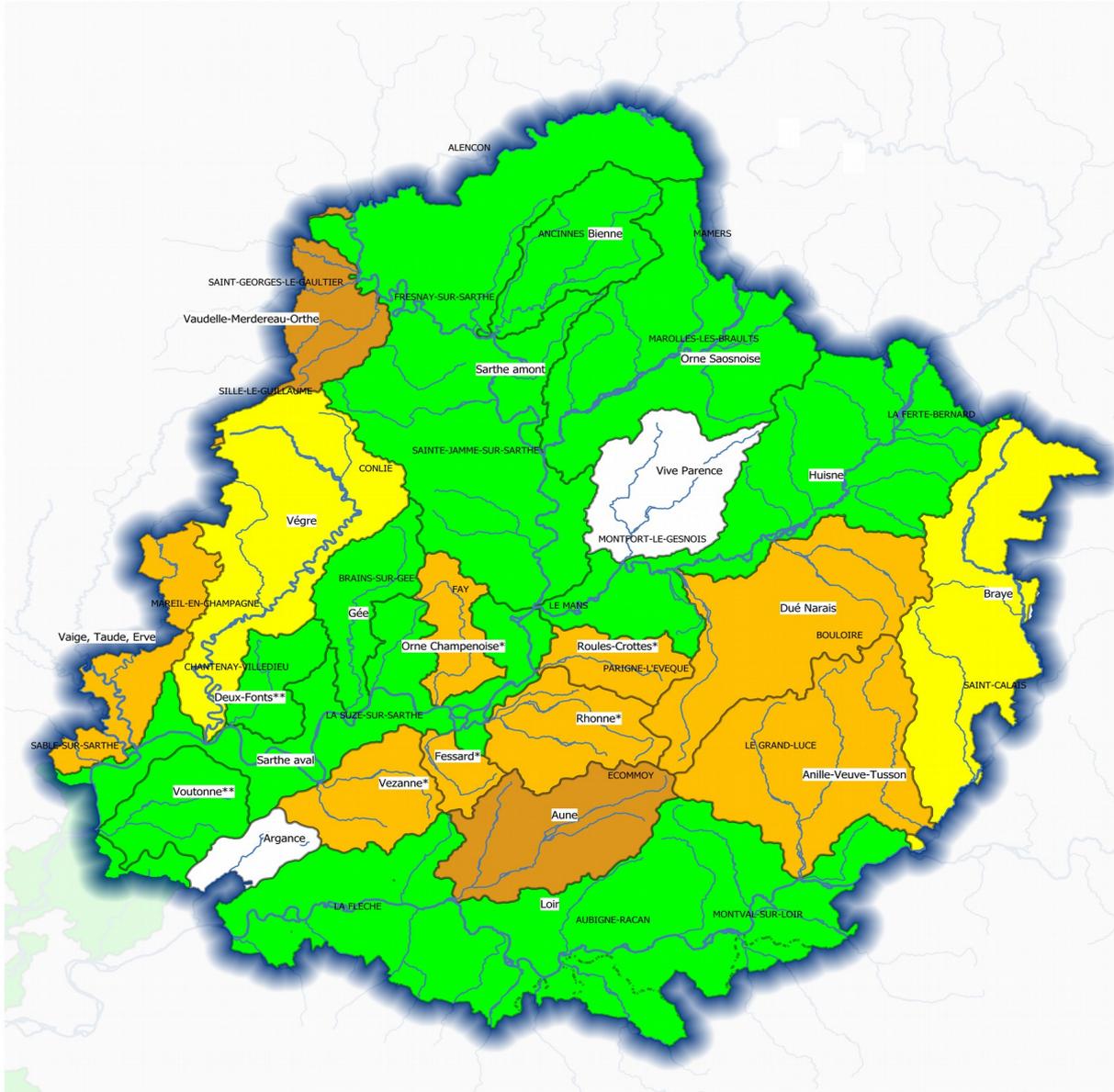
Informations complètes sur le site de l'Etat en Sarthe : www.sarthe.gouv.fr



PRÉFET
DE LA SARTHE



Situation au 20 juillet 2020 des zones d'alertes par rapport
aux seuils de l'arrêté cadre du 30 juin 2020



- Situations des zones d'alertes
- NA : Pas de données
 - Normal
 - Vigilance
 - Alerte
 - Alerte Renforcée

Affluents de la sarthe médiane * :
Rhonne, Roule-Crotte, Vezanne, Fessard,
Orne Champenoise

Zones d'alertes Deux-Fonts et Voutonne
identiques **



Réalisation DDT 72 - 20 juillet 2020

Communiqué de presse